



# **BUREAU EXECUTIF**

**Réunion du 23 novembre 2017**

## **PROCES VERBAL**

**Présidence** : Michel **CALLOT**.

**Membres présents** :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente. Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Eric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

**Membre absente excusée** : Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

**Invités** : Marc **MADIOT**, Président de la LNC ; Nicolas **ROUGEON**, membre de la LNC et Président de la commission sécurité de la FFC.

**Invité excusé** : Armand **MEGRET**, Médecin fédéral national.

**Assistent également à la réunion** :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président et du Directeur général ;  
Anne **LE PAGE**, Responsable de la Direction des activités sportives ;  
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;  
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;  
Christophe **MANIN**, Directeur technique national.  
Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ;  
Arnaud **COURTIER**, Directeur général.

**Personnel fédéral excusé** : Claire **GUILLEMAIN**, Responsable des ressources humaines.

**La séance est ouverte à 9 h 00'**

### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Michel **CALLOT** souhaite la bienvenue aux membres.

### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2017**

Le Président donne la parole au Secrétaire Général. Yannick **POUEY** explique qu'il n'a pu disposer de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 octobre qu'en début de semaine 47. Il précise que le document mis à la disposition des membres a été validé par le Président et lui-même. Il propose que les membres puissent transmettre leurs remarques jusqu'au dimanche 26 novembre au soir. Après quoi, celles-ci seront soumises au Président, qui validera la rédaction définitive. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

#### **1. Décès**

Le Président fait part du décès récent de Claude CRAMETE, Président de la commission nationale d'homologation de la FFC et Vice-Président du comité régional d'Ile-de-France. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs condoléances à la famille et aux amis du défunt.

#### **2. Naissance**

Michel CALLOT fait part de la naissance de Rose au foyer d'Elgan DELTERAL, Assistant du Directeur juridique de la FFC. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations aux parents.

#### **3. « Marianne d'or des territoires » décernée à David LAPPARTIENT**

Le Président annonce que son prédécesseur a reçu le mercredi 22 novembre 2017, la « Marianne d'or des territoires », décernée dans le cadre du Congrès annuel de l'association des Maires de France. Le Maire de Sarzeau (Morbihan) a ainsi été désigné Maire de l'année 2017. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations à leur ancien Président.

#### **4. Statistiques des licences**

Michel CALLOT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 18 novembre 2017 et 2016. Il souligne une diminution de 3.750 licences (-20,92%) pour un total de 14.179. Bien que la période ne permette pas de tirer trop de conclusions, il s'inquiète que ces chiffres traduisent les effets négatifs redoutés pour les licences concernées par les nouvelles dispositions relatives au certificat d'absence de contre-indication médicale.

#### **5. Réunion du Bureau de la LNC**

Le Président de la FFC rend compte de sa participation, le 7 novembre 2017, à la dernière réunion du Bureau de la LNC, marquée par la participation de Yann LE MOENNER (ASO). Il fait part d'échanges très constructifs dans le cadre de l'évolution du cyclisme français et mondial. Il a été décidé de prendre une résolution pour exprimer une vision commune entre la LNC, la FFC et ASO, dans le but de présenter au nouveau Président de l'Union Cycliste Internationale, quels sont les souhaits d'évolution et de préservation exprimés par les familles unies du cyclisme français.

#### **6. Rendez-vous avec la Présidente de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage)**

Michel CALLOT fait part du rendez-vous commun FFC-LNC pour rencontrer la nouvelle Présidente de l'AFLD, le jeudi 16 novembre 2017. Il précise que cette réunion avait pour objectif de préparer la prochaine convention à établir avec cette agence. Il apporte des précisions sur les problèmes corrigés et fait état de négociations plus laborieuses au sujet des tarifs envisagés. Il précise que la convention sera proposée prochainement à la FFC.

#### **7. Cérémonie de remise des récompenses de l'édition 2017 de la Coupe de France PMU du cyclisme professionnel**

Le Président de la FFC rend compte de sa participation, le vendredi 10 novembre 2017, à la cérémonie de remise des récompenses de l'édition 2017 de la Coupe de France du cyclisme professionnel. Il qualifie celle-ci de très belle soirée.

#### **8. Relations entre la FFC et la société « Hungaria »**

Michel CALLOT informe les membres de sa réunion du mardi 7 novembre 2017, au cours de laquelle il a rencontré les représentants des sociétés « Hungaria » et du groupe « Royer », nouveau propriétaire de la marque « Hungaria ». Il affirme que ce rendez-vous permet

d'espérer une dimension partenariale un peu plus significative, de mieux calibrer les commandes en matière de besoins et d'améliorer la manière de travailler sur la marque FFC.

#### **9. Rendez-vous entre le Président de la FFC et les dirigeants de la boutique FFC**

Michel CALLOT rend compte de la réunion organisée le mardi 7 novembre 2017. Il fait part de la volonté des dirigeants de la société partenaire de ne pas renouveler le contrat en cours. Puis il annonce la possibilité de nouvelles perspectives envisagées avec un autre partenaire spécialisé dans la vente en ligne.

#### **10. Relations entre la FFC et la société « GSF »**

Le Président rend compte d'une réunion positive tenue le vendredi 10 novembre 2017. Il annonce que l'image de la FFC intéresse cette entreprise.

#### **11. Relations entre la FFC et le partenaire « La Maurienne »**

Michel CALLOT informe les membres qu'il a rencontré les représentants du partenaire « La Maurienne », le mercredi 22 novembre 2017. Cette réunion a été précédée d'une autre, plus technique, en présence du Directeur technique national.

#### **12. Rencontre entre le Président de la FFC et une agence de communication**

Le Président annonce avoir répondu aux sollicitations des dirigeants de l'agence de communication qui commercialise les « Hammer Séries ». Il rend compte de la réunion de travail tenue le mercredi 8 novembre 2017 en présence d'Anne LE PAGE et au cours de laquelle a été présenté le concept que cette agence souhaite développer en France. Il précise que, quel que soit l'intérêt témoigné par la FFC, cette société va poursuivre sa démarche prospective sur le territoire français.

#### **13. Rencontre entre le Président de la FFC et le Directeur de «l'UCPA »**

Michel CALLOT rend compte d'une réunion avec le Directeur de l'UCPA.

#### **14. Etude sur la possibilité de réalisation d'un équipement permanent à Montpellier**

Le Président rend compte d'une réunion tenue le mardi 21 novembre 2017 à Montpellier avec le Maire de cette ville, à laquelle assistaient notamment, le Directeur du CREPS de Montpellier, Christophe MANIN, Jean-Philippe POVEDA, le Conseiller technique et sportif du comité régional d'Occitanie, Mathieu AURRAN, dirigeant du FISE, et lui-même. L'objectif de cette réunion était d'étudier l'implantation possible d'un équipement permanent de « freestyle park » dans cette ville. Il explique ensuite être dans l'attente du retour d'une proposition mais que d'autres lieux d'implantation possibles en France sont également examinés avec intérêt.

#### **15. Arrêt de l'équipe de l'armée de terre**

Michel CALLOT communique des informations sur les démarches en cours, consécutives à la décision de la Ministre des armées d'arrêter le fonctionnement de l'équipe de l'armée de terre. Cette décision touche 14 cyclistes sous contrat avec l'armée de terre. Il explique avoir engagé des actions conjointes avec le Président de la LNC. Ils ont notamment sollicité la Ministre des armées pour évoquer le sujet et trouver des aménagements dans le but de préserver l'activité de ces coureurs au cours de l'année 2018. Le Président de la FFC explique également qu'une équipe française professionnelle avec des coureurs sans contrat ne peut exister sans l'accord indispensable de l'Union Cycliste Internationale. Il a donc également pris contact avec David LAPPARTIENT pour étudier la faisabilité de cette possibilité.

Par ailleurs, Michel CALLOT explique que l'armée compte 102 athlètes sous contrat (toutes disciplines confondues) et que le Commissaire Hervé PICCIRELLO va faire tout son possible pour créer 12 postes supplémentaires réservés aux cyclistes.

## **16. Fusions des comités régionaux**

Le Président évoque les deux prochaines assemblées générales de fusion. Celle organisée pour créer le comité régional de « Provence-Alpes-Côte-d'Azur » se tiendra le samedi 25 novembre 2017. Deux candidats (Christian LAZZARINI et Stéphane GARCIA) et deux listes étaient en concurrence pour la présidence du futur comité. La liste conduite par Stéphane GARCIA a été invalidée.

L'assemblée générale organisée pour créer le comité régional de Nouvelle Aquitaine se tiendra le 2 décembre 2017.

## **17. Médecine fédérale**

Le Président annonce qu'Armand MEGRET va cesser ses fonctions de Médecin fédéral national. Il explique que de ce fait, il est nécessaire de réorganiser la médecine fédérale sur deux plans :

- La partie médecine réglementaire, qui sera assurée par le docteur Eric MENADIER ;
- La partie médecine fédérale, qui doit être isolée complètement de la médecine réglementaire.

Au sujet de cette deuxième partie, il fait état des discussions en cours avec le Docteur Jacky MAILLOT.

Marc MADIOT et Christophe MANIN apportent des informations complémentaires à ce dossier.

## **18. Conseil national des Présidents de comités régionaux**

Michel CALLOT fait part de la très bonne tenue des réunions organisées le vendredi 17 et le samedi 18 novembre 2017 au siège fédéral. Il fait part de l'idée émise par les Présidents de comités régionaux de renouveler ce rendez-vous deux fois par ans. Eric JACOTE explique pourquoi il est très favorable à cette hypothèse. La proposition soumise par le Président est adoptée à l'unanimité.

## **18. Calendrier des réunions fédérales 2018**

Le Président invite le Secrétaire Général à présenter le projet de calendrier. A la demande de Ludovic SYLVESTRE, il est ajouté une réunion du Bureau exécutif à la date du jeudi 14 juin 2018. Le calendrier amendé est adopté à l'unanimité. Voir en annexe 1.

## **19. Représentations fédérales sur les épreuves officielles en 2018**

Michel CALLOT donne la parole au Secrétaire Général. Yannick POUHEY demande aux membres de faire connaître leurs desideratas avant le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017. Eric JACOTE fait part de la nécessité de corriger quelques erreurs d'appartenance aux comités régionaux. Le Secrétaire Général annonce que le document sera corrigé et complété en fonction des souhaits exprimés par les membres.

## **20. Mouvements de personnels**

Le Président donne la parole à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS. La Directrice administrative et financière annonce le départ à la retraite de Jean-Pierre DELORME, mécanicien à la Direction technique nationale, à la date du 31 décembre 2017.

## **21. Relations entre la FFC et la société « Univers paie »**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explique que lors de la réalisation des rapprochements annuels (déclarations sociales sur les salaires, rapprochement du livre de paie avec la comptabilité), elle a noté des écarts. De ce fait, elle a donc adressé un courrier au prestataire « paie » pour demander une justification et une correction de ces écarts. Elle affirme ne pas avoir obtenu de réponse en dépit de ses relances.

## **22. Réunion de la conférence des Directeurs et Directrices administratifs et financiers des fédérations sportives nationales.**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS rend compte de sa participation à la récente réunion des Directeurs et Directrices administratifs et financiers des fédérations sportives nationales organisée au siège du CNOSF. Celle-ci était essentiellement consacrée aux évolutions de la convention collective nationale du sport. Elle fait ensuite part de sa participation à la prochaine assemblée générale du COSMOS, programmée le 6 décembre 2017.

## **23. Flotte des véhicules du siège fédéral**

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait part de la nécessité de chiffrer le coût des réparations des véhicules mis à disposition par Skoda, avant leur restitution. Elle déclare également préparer la phase d'installation des boîtiers, par la société « mapping control » sur les prochains véhicules à recevoir. Sylvain DUPLOYER intervient également sur l'état des véhicules à restituer. Il précise que plusieurs devis de carrosserie sont en cours de réalisation. Il fait aussi part de la nécessité de rencontrer rapidement l'assureur fédéral à ce sujet.

## **24. Congrès 2018 de la FFC à Nantes**

Le Président propose de valider les groupes de travail suivants :

- Politique territoriale : conventionnement avec les comités territoriaux, avec pour animateur Gilles DA COSTA ;
- Sécurité : évolution de la réglementation des manifestations sportives sur la voie publique, avec pour animateur Nicolas ROUGEON ;
- Les activités "jeunesse" : de l'accès à la pratique jusqu'à la compétition, avec pour animatrice Cathy MONCASSIN.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **IV. INTERVENTIONS DU PRESIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ADJOINT**

### **1. Président de la LNC**

#### **1.1. Arrêt de l'équipe de l'armée de terre**

Marc MADIOT informe les membres au sujet des démarches effectuées et relatives à ce dossier.

#### **1.2. Retour de l'épreuve « Cholet Pays de la Loire »**

Le Président de la LNC se félicite du retour de l'épreuve « Cholet Pays de la Loire », qui figure au calendrier des épreuves professionnelles en 2018 et qui bénéficie du soutien inconditionnel du Maire de cette ville. Marc MADIOT précise que cette épreuve ne sera pas inscrite au calendrier de la Coupe de France 2018.

#### **1.3. Relations entre les équipes professionnelles et leurs salariés**

Le Président de la LNC annonce la tenue d'une réunion le vendredi 23 novembre 2017, consacrée aux relations entre les équipes professionnelles et leurs salariés. Il explique qu'une commission dédiée à celles-ci va être mise en place au sein de la LNC avec les acteurs des différentes équipes professionnelles françaises.

#### **1.4. Réforme du cyclisme professionnel**

Marc MADIOT annonce que la LNC, la FFC et ASO ont décidé de présenter une résolution commune au nouveau Président de l'Union Cycliste Internationale, dans le but de lui présenter quels sont les souhaits exprimés par les familles unies du cyclisme français, dans le cadre de la réforme du cyclisme professionnel.

#### **1.5. Mise en examen de Bernard SAINZ**

Le Président de la LNC déclare être très attentif à l'évolution des nouveaux dossiers pour lesquels Bernard SAINZ est de nouveau inquiété par la justice française.

## **2. Directeur technique national**

Christophe MANIN annonce les grandes lignes de son intervention.

### **2.1. Projet de Performance Fédéral**

Le Directeur technique national explique qu'il a présenté ce Projet de Performance Fédéral le jeudi 16 novembre 2017 devant le groupe de travail permanent de la commission nationale du sport de haut niveau. Il affirme que ce projet a bénéficié d'un franc soutien de la part de la MOP (Mission d'optimisation de la performance) et du ministère de tutelle. Il sera ensuite validé par un arrêté ministériel et s'imposera à tous les acteurs du sport cycliste. Christophe MANIN déclare qu'il sera nécessaire de faire de la pédagogie pour faire partager ce projet et qu'il envisage donc d'effectuer des déplacements au niveau régional pour y parvenir. Il explique ensuite la stratégie mise en place dans le but de viser les objectifs suivants :

- Obtenir 6 médailles aux Jeux Olympiques d'été de 2020 à Tokyo (Japon) ;
- Obtenir 10 médailles aux Jeux Olympiques d'été de 2024 à Paris.

Il conclut ce point en affirmant : « *Les ambitions sont élevées avec des moyens financiers inférieurs à ceux des années passées. Nous sommes préparés à fonctionner ainsi. Je veux une équipe de France qui gagne, qui vise une réussite commune. Il n'y aura pas de place pour les ambitions strictement personnelles.* »

### **2.2. Cyclisme urbain**

Le Directeur technique national rend compte des excellents résultats obtenus lors des premiers championnats du monde organisés en Chine, à l'issue desquels la France a décroché la place de première nation mondiale.

Christophe MANIN communique ensuite des informations relatives à son récent déplacement à Montpellier en compagnie du Président. Il fait part d'un accord de principe accordé par le Maire de la ville et Président de l'agglomération, au sujet d'un projet de pôle France avec le CREPS de Montpellier. Il déclare qu'il va se montrer extrêmement attentif à toutes les options possibles.

Il rappelle ensuite aux membres que le budget consacré à cette discipline est assez contraint (100 K€). Enfin, il annonce que Serge FROISSARD devrait être prochainement éligible à un contrat de préparation olympique.

### **2.3. Institut fédéral de formation**

Le Directeur technique national annonce que l'institut fédéral de formation a été habilité à recueillir la taxe d'apprentissage « hors quota ». Yves PARET, le Directeur de cet institut, demande l'accord du Bureau exécutif pour solliciter les partenaires de la FFC. Michel CALLOT apporte des précisions à ce sujet et propose évidemment de donner une suite favorable à cette demande. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2.4. Mouvements de personnel**

Christophe MANIN déclare que François LAMIRAUD, récent lauréat du concours pour le professorat de sport et ancien coureur cycliste de très bon niveau, sera prochainement affecté à un poste de CTS en région « Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Il fait part des recrutements au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de :

- Séverine MAILLET en qualité de responsable du suivi socioprofessionnel des athlètes de haut niveau ;
- Alexandre DURGUERIAN en qualité de Conseiller technique national en charge de la préparation physique.

Le Directeur technique national fait également part de la démarche de recrutement d'un sélectionneur de l'équipe de France « femmes » et de la nomination de Sandrine GUIRONNET en qualité de Conseillère technique nationale « formation ».

## **V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. Commission de la sécurité**

Michel CALLOT donne la parole à Nicolas ROUGEON.

### **1.1. Publication du décret du 9 août 2017**

Nicolas ROUGEON présente les principaux points de ce décret et les conséquences qui en découlent pour les organisateurs de courses cyclistes. Il annonce que la commission va produire un document visant à harmoniser les avis rendus par les comités régionaux et départementaux dans le cadre des relations entre les organisateurs et les autorités administratives. Il explique être dans l'attente de la publication de deux arrêtés du ministère des sports. Il se réjouit que le FFC soit écoutée au niveau des ministères avec lesquels elle collabore (Ministère de l'intérieur et Ministère des sports). Il fait part de sa collaboration prochaine à la rédaction d'imprimés « CERFA ».

Il rappelle qu'un groupe de travail composé de Marc TILLY, Christophe LAVERGNE (FFC), Alain CLOUET et Arnaud PLATEL (LNC), Pierre-Yves THOUAULT (ASO), Thierry GOUVENOUX (ROCC) et lui-même a travaillé sur l'élaboration du concept de « bulle course ». Celui-ci a été validé par les deux ministères. Nicolas ROUGEON propose de présenter ce dispositif lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le jeudi 25 janvier 2018. Il précise que ce dispositif sera transitoire et laissera des possibilités d'évolution de manière à limiter les contraintes pour les organisateurs. Le Bureau exécutif prend acte de cette proposition et en accepte le principe à l'unanimité.

### **1.2. Formation des signaleurs à moto**

Nicolas ROUGEON fait part du souhait de la commission d'intégrer des coureurs professionnels à un groupe de travail, de manière à construire une formation nationale qui corresponde aux besoins exprimés.

## **2. Commission du cyclisme pour tous**

Jean-Michel RICHEFORT présente la proposition de la commission.

### **2.1. Utilisation des cartes à la journée**

Le Président de la commission explique que lors de la récente réunion du CNPR, la majorité des Présidents de comités régionaux s'est prononcée favorablement pour l'ouverture des épreuves « pass'cyclisme » aux non licenciés FFC en 2018. Michel CALLOT fait également part des souhaits exprimés lors du CNPR.

Yannick POUHEY insiste sur la nécessité de prendre en compte l'avis des Présidents de comités régionaux. Il fait également part de sa volonté de prendre une décision qui s'impose sur l'ensemble du territoire national et de limiter réglementairement la possibilité de prendre plusieurs cartes à la journée par une même personne.

Eric JACOTE déclare partager le point de vue du Secrétaire Général sur la nécessité d'une homogénéité nationale pour les conditions de délivrance des cartes à la journée. Pour éviter leur démultiplication, il propose l'instauration d'un coût élevé pour l'inscription à la journée qui encouragerait la prise d'une licence à un prix incitatif.

Gilles DA COSTA rappelle que les opposants à la carte à la journée font valoir des impossibilités de gestion. Il considère donc que de ce fait, il y a nécessité de réduire la possibilité de plusieurs souscriptions par une même personne au cours de la même année. Il met également en avant la quasi impossibilité de réaliser un suivi national de ces cartes délivrées. Il propose donc que ce suivi soit réalisé au niveau régional.

Au terme de ce débat, le Président propose l'ouverture des épreuves « pass'cyclisme » aux non licenciés de la FFC, avec délivrance d'une carte à la journée dès l'année 2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est également décidé que la commission devra définir les modalités de gestion et les soumettre au Bureau exécutif pour un examen lors de la prochaine séance, programmée le jeudi 25 janvier 2018.

## **3. Commission du cyclo-cross**

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission.

### **3.1. Règlement du championnat de France de cyclo-cross 2018**

La commission propose de modifier l'article 11 de la manière suivante :

**Texte en vigueur****Proposition de texte**

<b>Texte en vigueur</b>	<b>Proposition de texte</b>
<p><b>Article 11</b>            ... Le maillot du comité régional est à porter par tous les participants, à l'exception des coureurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les coureurs des équipes UCI (Hommes et Dames), Route et VTT, dont le maillot d'équipe est obligatoire.</li> <li>• les coureurs qualifiés d'office (Elite Hommes et Dames) qui ont la possibilité de porter leur maillot de club s'ils participent au championnat à leur frais, ou le maillot de leur structure reconnue par la FFC ou l'UCI si leur activité principale est une autre discipline que la route.</li> </ul>	<p><b>Article 11</b>            ... Le maillot du comité régional est à porter par tous les participants, à l'exception des coureurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les coureurs des équipes UCI route, VTT <b>et cyclo-cross (élites hommes et femmes, espoirs hommes)</b> dont le maillot d'équipe est obligatoire.</li> <li>• les coureurs qualifiés d'office (élites hommes et <b>femmes</b>) qui ont la possibilité de porter leur maillot de club s'ils participent au championnat à leur frais, <del>ou le maillot de leur structure reconnue par la FFC ou l'UCI si leur activité principale est une autre discipline que la route.</del></li> </ul>

Après les interventions de Eric JACOTE, Marc MADIOT, Cathy MONCASSIN, Ludovic SYLVESTRE, Yannick POUHEY, cette nouvelle proposition de rédaction de l'article est adoptée à l'unanimité après ajout de la catégorie « espoirs hommes ».

### **3.2. Modifications du règlement de la Coupe de France 2018**

Sylvain DUPLOYER propose d'engager une étude sur la possibilité d'ouvrir les épreuves de la Coupe de France aux licenciés « masters ».

Ludovic SYLVESTRE fait part des difficultés à intégrer des épreuves supplémentaires à l'actuel programme de ces organisations. Le Président de la commission explique que l'épreuve pour cette catégorie serait organisée le samedi, veille des autres épreuves. Il en ressort que l'étude doit être effectuée avant d'émettre un avis.

### **3.3. Pénalités en cas d'engagements sur place**

La commission propose d'appliquer des pénalités pour les engagements sur place. Michel CALLOT demande que la commission réalise un tableau présentant ces pénalités, de manière à ce qu'il puisse être examiné lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le jeudi 25 janvier 2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3.3. Port des maillots des comités régionaux lors des prochains championnats de France**

La commission propose d'établir une règle pour les comités régionaux ayant fusionné tardivement et dont les maillots pourraient ne pas avoir été réalisés avant la date des prochains championnats de France de cyclo-cross. Le Secrétaire Général propose de laisser aux sélectionnés de ces comités régionaux la possibilité de courir avec le même maillot pour le comité régional résultant des comités régionaux fusionnés. Il précise que ce maillot pourrait être le maillot d'un des anciens comités et que l'ensemble de la sélection aurait l'obligation de courir avec le même et unique maillot préalablement déterminé.

Michel CALLOT propose de retenir cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

## **4. Commission du VTT**

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

### **4.1. Mise en place de conventionnements pour les épreuves du calendrier fédéral**

La commission propose avec l'avis du service comptabilité et du service des activités sportives de mettre en place des conventionnements pour les épreuves du calendrier fédéral VTT, pour les épreuves nationales et internationales. Les objectifs de ces conventionnements sont multiples. Ils permettraient de détailler aux organisateurs les montants à payer à la FFC (droit, assurance et AFLD) ainsi que le niveau de reversion sur les engagements. D'autre part, ils fixeraient les échéances et formaliseraient les contreparties fédérales. En interne les échanges d'informations entre services seraient optimisés et également partagés avec les comités régionaux qui seraient signataires des conventions. En externe les relations avec les organisateurs seraient clarifiées.

Sur la base de la tarification de l'année précédente, la commission propose l'application des tarifs suivants, et l'intégration du tableau ci-dessous en annexe des futures conventions :



	1e jour d'épreuve				Jour supplémentaire				Coût Organisateur
	Droit	Assu	AFLD	Total	Droit	Assu	AFLD	Total	
<b>Calendrier FFC</b>									
<b>1 journée</b>	562	603	0	1165	0	0	0	0	<b>1165</b>
<b>2 journées</b>	562	603	0	1165	300	0	0	300	<b>1465</b>
<b>3 journées</b>	562	603	0	1165	300	0	0	600	<b>1765</b>
<b>Calendrier FFC-UCI</b>									
<b>1 journée</b>	960	671	645	2276	0	0	0	0	<b>2276</b>
<b>2 journées</b>	960	671	645	2276	100	671	645	1416	<b>3692</b>
<b>3 journées</b>	960	671	645	2276	100	671	645	2832	<b>5108</b>
<b>4 journées</b>	960	671	645	2276	100	671	645	4248	<b>6524</b>
<b>5 journées</b>	960	671	645	2276	100	671	645	5664	<b>7940</b>

Concernant la reversion, la commission propose l'application des tarifs suivants, en fonction du nombre d'engagés ; cette grille apparaîtra également en annexe des futures conventions:

Nombre d'engagés	Total
Jusqu'à 100	<b>400</b>
de 101 à 300	<b>1000</b>
de 301 à 500	<b>1500</b>
de 501 à 1000	<b>2000</b>
de 1001 à 5000	<b>5000</b>
plus de 5000	<b>10000</b>

Les contrôles du nombre d'engagés et les transmissions de l'information seraient assurés par les arbitres désignés sur l'épreuve. La Fédération Française de Cyclisme se chargerait directement de toutes les facturations détaillées ci-dessus.

Les organisateurs, en fonction de leurs besoins et de la spécificité de leur évènement, pourraient demander en complément de l'inscription fédérale, une inscription au calendrier régional afin de couvrir les épreuves qui auraient lieu en parallèle des épreuves principales mais qui ne seraient pas intégrées dans la convention. Cela concernerait par exemple, les épreuves qui se dérouleraient le samedi alors que les épreuves élites seraient le dimanche. Dans ce cas, la tarification régionale de la région concernée s'appliquerait d'une manière normale.

Gilles DA COSTA exprime sa satisfaction pour le travail accompli par la commission et la Direction des activités sportives.

Michel CALLOT soumet les propositions à délibérations. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

#### **4.2. Demande de double appartenance disciplinaire**

Eric JACOTE explique que certains cyclistes de haut niveau en cyclo-cross et en VTT souhaitent intégrer des structures de divisions nationales, différentes de leurs clubs d'appartenance, pour y effectuer une saison sur route de haut niveau, dans le cadre de leur préparation. Il déclare qu'une telle dérogation aurait déjà été accordée à un licencié du comité régional du Grand Est.

Michel CALLOT propose que l'existence de cette dérogation soit recherchée de manière à ce que la proposition présentée puisse être étudiée lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le jeudi 25 janvier 2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Commission piste**

Yannick POUHEY présente les propositions de la commission.

## 5.1. Course à l'américaine

Suite à la modification du règlement piste UCI, la commission propose les ajouts suivants à la réglementation fédérale :

3.2.160 Les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours. La compétition doit au moins se dérouler sur les distances, nombre de tours et nombre de sprints comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Pour les championnats régionaux ou autres épreuves, les distances et nombre de sprints sont fixés par le règlement particulier.

Longueurs pistes en mètres	Nombre de tours				Nombre de sprints				Distances totales en km			
	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes Cadets	Cadettes	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes cadets	Cadettes	Hommes Elites	Femmes Elites Hommes juniors	Femmes Juniors Hommes Cadets	Cadettes
200	125	100	75	50	10	8	6	4	25	20	15	10
250	100	80	60	40					25	20	15	10
285,714	90	72	52	36					26	21	15	10
333,33	75	60	45	32					25	20	15	10
400	65	52	37	24					26	21	15	10

3.2.160-bis : pour les épreuves du calendrier fédéral et du calendrier régional, la compétition doit se dérouler sur les distances, nombre de tours et nombre de sprints comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Longueur de la piste	NOMBRES DE TOURS				NOMBRES DE SPRINTS				KILOMETRAGES			
	Hommes Elit	Femmes Elite-Hommes Juniors	Femmes Juniors-Hommes Cadets	Cadettes	Hommes Elit	Femmes Elite-Hommes Juniors	Femmes Juniors-Hommes Cadets	Cadettes	Hommes Elit	Femmes Elite-Hommes Juniors	Femmes Juniors-Hommes Cadets	Cadettes
200	130	100	80	50	13	10	8	5	26	20	16	10
250	100	80	60	40	10	8	6	4	25	20	15	10
333	80	64	54	32	10	8	6	4	26,6	21,3	18	10,6
400	70	56	42	24	10	8	6	4	28	22,4	16,8	9,6

Ces propositions de modifications réglementaires sont adoptées à l'unanimité.

## 5.2. Course omnium

La commission propose les modifications suivantes :

3.2.248 Pour ~~toutes les courses, la course aux points, l'élimination et la course tempo~~, les coureurs doivent être en file indienne le long de la balustrade et dans le couloir des sprinters dans l'ordre de la liste de départ. Pour la course scratch, cet ordre doit être basé sur le dernier classement UCI de l'omnium. Pour la course aux points, l'élimination et la course tempo, cet ordre doit être basé sur le classement intermédiaire actuel de l'omnium.

3.2.251bis Tout coureur abandonnant l'une des épreuves sera considéré comme ayant abandonné la compétition et figurera après le dernier coureur classé au classement final avec la mention « DNF » (n'a pas terminé).

Sauf pour l'élimination, tout coureur étant retiré de toute autre épreuve sera pénalisé par une déduction de 40 points.

3.2.251-ter Dans la course scratch ~~et la course tempo~~, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra ~~sa place dans le sprint final déterminé en considération~~ attribuer le prochain rang disponible (et les points) en considération du nombre de tours pris et du nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

~~Le coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste.~~ Dans la course scratch, un coureur qui perd deux tours sera pénalisé par une déduction de 40 points

conformément à l'art. 3.2.251bis et pourrait être retiré. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

Dans la course aux points, le coureur ne pouvant pas remonter en piste ~~dans le dernier kilomètre~~ verra sa place dans le sprint final déterminée en considération du nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

Ces propositions de modifications réglementaires sont adoptées à l'unanimité.

## 6. Commission route

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission.

### 6.1. Accords frontaliers

Le Président de la commission rappelle que lors de la séance tenue le 26 octobre 2017, le Bureau exécutif avait notamment décidé de demander aux comités régionaux de lister et présenter à la FFC leurs comités départementaux directement concernés par ces accords frontaliers. Il présente ensuite le tableau ci-dessous :

Comités régionaux	Pays ou régions étrangères concernés	Nombres de départements	Noms des comités départementaux concernés
Grand Est	Belgique avec la Wallonie, le Luxembourg, L'Allemagne avec la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et le Bade-Wurtemberg et la Suisse (tous les cantons).	8	Les Ardennes, La Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle, la Moselle, Les Vosges, Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.
Nouvelle Aquitaine	Espagne	4	Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques
Auvergne Rhône Alpes	Italie, Suisse	12	Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute Loire, Puy de Dôme, Savoie, Haute Savoie, Rhône
Bourgogne Franche Comté	Suisse	4	Doubs (25), le Jura (39) et le Territoire de Belfort (90), Haute-Saône
Provence Alpes Côte d'Azur	Italie (Région du Piémont)	3	Alpes Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes
Hauts de France	Belgique	1	Nord
Occitanie	Espagne, Fédération catalane	5	Aude, Pyrénées Orientales, Hérault, Gard, Lozère
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	

Michel CALLOT remarque que du fait que deux comités régionaux n'ont pas encore réalisé le processus de fusion (Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur), il est préférable d'attendre les souhaits à exprimer par les deux futurs Présidents de comités régionaux.

Les remarques formulées par Sylvain DUPLOYER, Eric JACOTE et Gilles DA COSTA relatives aux propositions mettent en exergue que l'objectif d'homogénéité souhaité n'a pas été atteint. Le Trésorier Général rappelle notamment que l'objectif initial consistait à limiter cette possibilité d'accords frontaliers aux seuls départements limitrophes du territoire national. Et il affirme : « *Le mieux étant l'ennemi du bien, il est nécessaire de limiter en ouvrant éventuellement la règle initiale. Mais il faut respecter une règle nationale pour une meilleure homogénéité.* »

Michel CALLOT propose que les accords frontaliers puissent concerner les comités départementaux limitrophes d'un département frontalier.

Ludovic SYLVESTRE propose d'affiner la liste des comités départementaux qui pourraient être concernés par les accords frontaliers et de bien expliquer, à l'aide d'un document synthétique, la finalité de ces accords. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 6.2. Coupe de France sur route 2019

L'objectif de la commission est de lancer un appel à candidature pour les épreuves 2019 lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 sur la base des éléments ci-dessous.

Les épreuves des Coupes de France sur route sont un circuit de compétition constituant un fil rouge de l'année sportive. Elles permettent d'orienter le travail réalisé dans les clubs et comités avec l'objectif de performer sur ces épreuves. Elles constituent un levier fort de culture d'équipe en cyclisme sur route, qu'il convient de développer. Enfin, elles permettent de contribuer à l'évolution de l'ensemble des qualités qu'un cycliste sur route doit développer pour être performant à haut niveau.

#### 6.2.1. Coupe de France route Junior – 5 à 6 épreuves

- Participation de sélections régionales + autres équipes (départementales et étrangères)
- Classement des comités régionaux
- Classement individuel des Juniors

Période	Format d'épreuves
Avril	- 2 épreuves comportant 1 CLM (15/20 kms) + 1 épreuve en ligne ou circuit (2 jours distincts) - 1 épreuve montagnaise - 1 épreuve par étapes avec plusieurs étapes en ligne ou circuit et 1 CLM
Mai	
Juin	
Juillet à septembre	

#### 6.2.2. Coupe de France route des structures de DN1 – 7 épreuves

- Participation des structures de DN1
- Classement des structures de DN1

Période	Format d'épreuves
Mars-avril	3 épreuves de type « classique » d'un jour sur la période de
Mai	1 épreuve par étape de 3 jours avec CLM individuel long (+ 20km) le 2 <sup>ème</sup> jour ou exclusivement CLM individuel
Mai	CLM par équipes
Juillet-août	1 épreuve par étape de 3 jours avec CLM individuel long (+ 20km) le 2 <sup>ème</sup> jour ou exclusivement CLM individuel
Septembre	Finale d'un jour type classique ou championnat en circuit

#### 6.2.3. Coupe de France route des structures de DN2 – 5 épreuves

- Participation des structures de DN2
- Classement des structures de DN2

Période	Format d'épreuves
Mars-avril	2 épreuves de type « classique » d'un jour sur la période de
Mai-août	1 épreuve par étape de 3 jours avec CLM individuel long (+ 20km) le 2 <sup>ème</sup> jour ou exclusivement CLM individuel
Mai	CLM par équipes
Septembre	Finale d'un jour type classique ou championnat en circuit

#### 6.2.4. Coupe de France route des structures de DN3 – 4 à 5 épreuves

- Participation des structures de DN3
- Classement des structures de DN3

L'aspect géographique constituera une priorité.

#### 6.2.5. Spécificités relatives au contre-la-montre

L'intégration d'épreuves contre la montre est une forte nécessité qui sera retranscrite dans les directives techniques nationales.

Il est nécessaire que chaque Coupe de France DN1 - DN2 et juniors comporte une épreuve contre la montre, qui ne soit pas une demi étape mais une étape à part entière. Distance proche des distances optimales-maximales de la catégorie, circuit avec des portions roulantes, favorisant l'expression du « rouler vite », matériel spécifique « contre la montre », temps suffisant pour que les coureurs reconnaissant les parcours, s'échauffent correctement

et que les entraîneurs puissent coacher leurs coureurs, les filmer et faire de cette spécialité un outil pédagogique très puissant dans la formation des coureurs.

Après les interventions de Christophe MANIN et Yannick POUÉY, le Bureau exécutif émet un avis favorable aux orientations proposées conjointement par la commission route et la Direction technique nationale.

## **7. Commission « jeunesse »**

### **7.1. Coupe de France cadets des comités départementaux 2018**

Ludovic SYLVESTRE explique qu'à la demande du Secrétaire Général et sous l'égide de la commission jeunesse, la commission route a travaillé sur la redéfinition des épreuves cadets sur le territoire national, en collaboration avec la Direction technique nationale et la Direction des activités sportives.

Après quoi, Cathy MONCASSIN rappelle que la dénomination actuelle est : challenge inter-régions cadets. La commission propose l'appellation suivante : Coupe de France des comités départementaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **7.1.1. Organisation de la Coupe de France c des comités départementaux**

Afin de fluidifier les échanges et d'améliorer les retours d'informations provenant des 5 inter-régions, la commission souhaite redéfinir les noms des différents responsables (coordinateurs) afin que chacun puisse se sentir investi de cette mission et responsabilisé dans les différentes tâches (sélection des épreuves, application du règlement et remontées des classements).

- ✓ Zone Nord : Jérémie FROMONTEIL et Paul DARCHE
- ✓ Zone Ouest : Nicolas DUBOIS
- ✓ Zone Sud-Ouest : François TRARIEUX et Jean-Pierre. AUDARD
- ✓ Zone Est : A. GRASSER et E. BROE
- ✓ Zone Sud Est : Joël COUFORIER et Aurélien POYET

Responsable national de la Coupe de France des comités départementaux : Julien THOLLET en collaboration avec la Direction des activités sportives.

Cathy MONCASSIN précise que la volonté est de réaliser un binôme élu-cadre technique afin de répondre aux différents enjeux politiques et sportifs.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **7.1.2. Lieux et dates des épreuves**

La commission propose le calendrier suivant :

- ✓ Décembre 2017 : recensement des différentes candidatures sous l'autorité du responsable de l'inter région.
- ✓ Janvier 2018 : collecte des informations et réalisation d'un tableau récapitulatif et d'une carte géographique de la répartition de ces épreuves.
- ✓ Séance du Bureau exécutif du 25 janvier 2018 : validation du calendrier de la Coupe de France des comités départementaux 2018.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **7.1.3. Principes réglementaires**

##### **7.1.3.1. Définition des zones**

Avec la nouvelle régionalisation des territoires, la commission s'est interrogée sur la redéfinition des 5 zones inter régionales afin d'avoir les mêmes zones inter régionales que les autres disciplines (BMX par exemple). Partant du constat que le système actuel pour la route, en terme de détection et de formation, est relativement efficace, la commission propose les zones ci-dessous :

- ✓ Zone 1 : 3 comités : Hauts de France, Ile de France, Normandie (18 départements).
- ✓ Zone 2 : 3 comités : Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire (15 départements).
- ✓ Zone 3 : 2 comités : Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté (18 départements).
- ✓ Zone 4 : 2 comités - Nouvelle Aquitaine et Occitanie (25 départements).

✓ Zone 5 : 3 comités - Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse (20 départements).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **7.1.3.2. Nombre d'épreuves**

Dans chaque inter région, la commission propose la réalisation des 5 épreuves (avec les contre la montre) sur la base des préconisations ci-dessous :

En complément des 5 épreuves route (avec les contre la montre), l'épreuve sur piste est maintenue ainsi qu'une épreuve de cyclo-cross (à partir de la saison 2018-2019). Ces dispositions sont à évoquer et à valider avec les commissions nationales respectives.

<b>Périodes</b>	<b>Format d'épreuves</b>
D'octobre à Décembre N-1	1 épreuve cyclo-cross
Avril	Sur un week-end : 1 épreuve sur route de type plat sur une distance de 60 km (circuit de 4 à 6 km), attribution de points bonus équipe tous les tours. 1 épreuve contre la montre individuelle de 5-6 km sur terrain plat
Mai	1 épreuve sur route de type vallonné sur une distance de 80 km
Juin	Sur un week-end : 1 épreuve sur route en circuit vallonné, sur une distance de 60 km 1 épreuve contre la montre par équipes de 20 km
Juin-Juillet	1 épreuve sur piste

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **7.1.3.3. Classements par équipes**

La commission souhaite ajuster les barèmes de points des équipes en valorisant les premières places. A cet effet, la commission souhaite un accord de principe pour travailler sur ce sujet. Le Bureau exécutif émet un avis favorable à cette demande.

#### **7.1.3.4. Qualification au championnat de France cadets**

La commission propose de retenir le premier coureur des trois premiers comités départementaux de chaque inter région, en tenant compte du classement national provisoire arrêté au 30 juin de l'année concernée.

En complément, il est proposé d'intégrer la notion suivante : Il est souhaitable que le comité régional et le comité départemental travaillent conjointement pour désigner le coureur qui s'ajoute au quota régional.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **7.1.4. Autres dispositions (classements, résultats et récompenses)**

##### **7.1.4.1. Obligation du transpondeur**

Afin d'améliorer la remontée des résultats, individuels et par équipes, la commission souhaite intégrer l'obligation d'utilisation des transpondeurs pour chaque organisateur, dans le but d'éviter les erreurs et les litiges dans les différents classements.

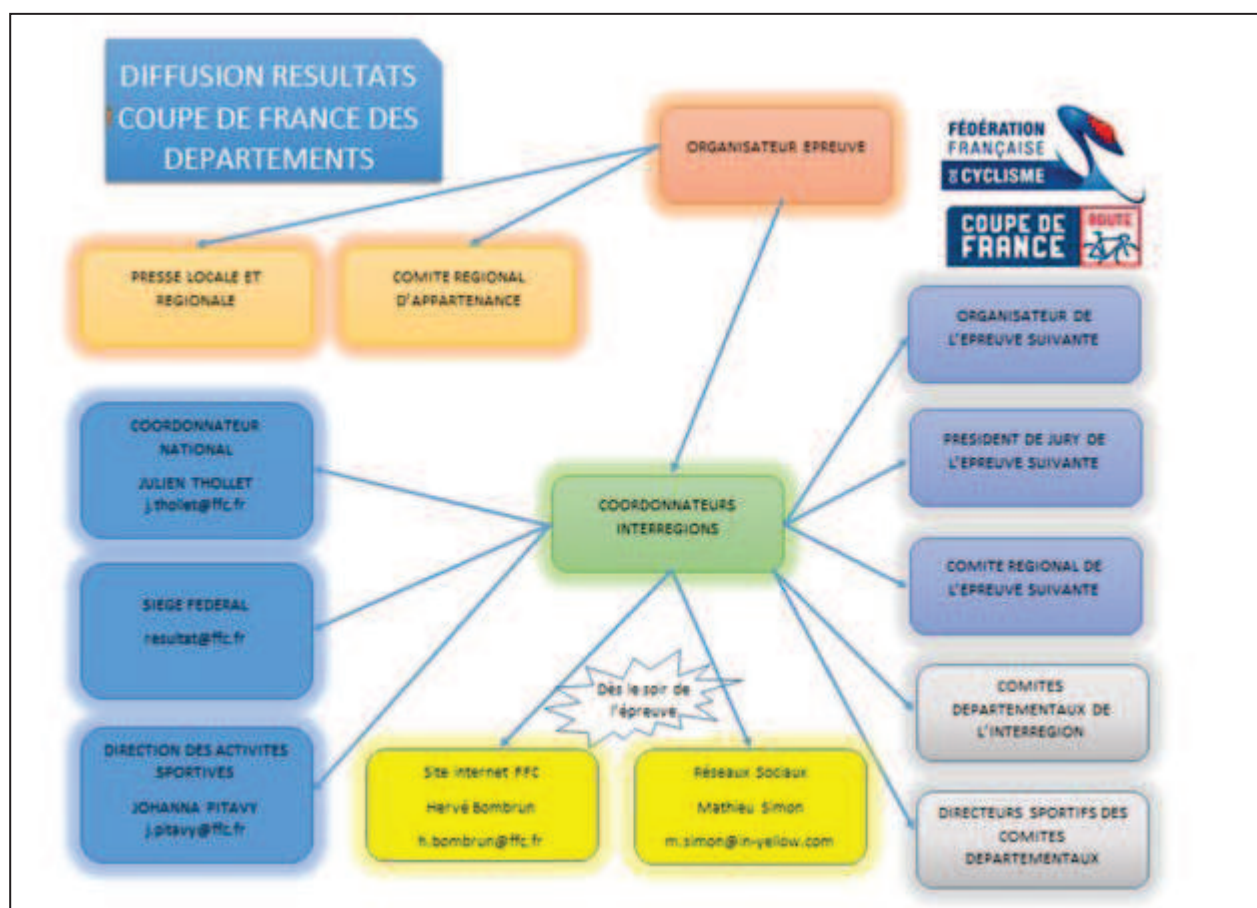
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **7.1.4.2. Schéma de diffusions des résultats**

La Commission souhaite l'application du schéma ci-dessous.

Cette clarification permettrait de fluidifier les échanges entre les organisateurs et le coordinateur de l'inter région et par la même occasion, permettrait une meilleure valorisation de la Coupe de France des comités départementaux.

A partir de 2019, il sera souhaitable d'avoir un responsable informatique pour chaque inter région (ou un responsable informatique national sur cette épreuve) dans un souci d'harmonisation des classements et un suivi identique des classements sur chaque inter région.



#### 7.1.4.3. Récompenses et maillots

Cathy MONCASSIN rappelle le dispositif actuel : 1 maillot au vainqueur de l'épreuve. Sauf qu'il n'existe pas de classement général individuel. Ce maillot n'est jamais porté en course. C'est un maillot protocolaire. Pour 2017, les besoins étaient les suivants :

- Pour 5 épreuves route par zone x 5 zones = 25
- Pour la manche piste = 13 maillots par manche x 5 zones = 65

Ce qui représentait un total de 90 maillots.

Elle présente ensuite la proposition pour 2018 : le maillot de leader serait remis à chaque coureur de l'équipe leader du classement général évolutif (x 6 coureurs).

Les besoins pour 2018 seraient donc : 5 épreuves (route et piste) x 6 coureurs x 5 zones = 150 maillots. La différence entre 2017 et 2018 représente un supplément de 65 maillots = 65 x 37,50€HT l'unité = 2437,50 euros HT.

Après débat, cette proposition est rejetée à l'unanimité par le Bureau exécutif.

#### 7.1.4.4. Dossards

Cathy MONCASSIN rappelle le dispositif actuel : les dossards sont réalisés et pris en charge par l'organisateur. Le dossard est un élément matériel que le coureur peut conserver à l'issue de l'épreuve même si ce dernier n'est pas sélectionné à l'épreuve suivante.

Elle présente ensuite la proposition pour 2018 : dossard jaune pour l'équipe leader (x 6 coureurs). Les besoins pour 2018 seraient donc : 5 épreuves (route et piste) x 6 coureurs x 5 zones = 150 dossards (soit 25 jeux de 1 à 6) avec possibilité de prise en charge sur le budget de la Direction des activités sportives (50 euros HT environ).

Gilles DA COSTA affirme ne pas comprendre le bien-fondé de cette proposition, qui présente une procédure assez compliquée pour son application.

Après débat, cette proposition est rejetée à l'unanimité par le Bureau exécutif.

## **7.1.5. Autres dispositions (communication, valorisation, budget, formation)**

### **7.1.5.1. Site internet FFC**

A l'instar des Coupes de France de divisions nationales et juniors, la commission souhaite la création d'une rubrique « Coupe de France des comités départementaux » au sein de la rubrique route. A l'intérieur de celle-ci, figureraient le calendrier des épreuves et les résultats. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7.1.5.2. Plaquette de présentation**

Sur la plaquette des Coupes de France de divisions nationales et juniors, sera étudiée la possibilité d'intégrer quelques lignes de présentation de la Coupe de France des comités départementaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7.1.5.3. Budget**

Cathy MONCASSIN déclare que la Direction des activités sportives n'a pas de budget propre à la Coupe de France des comités départementaux et que la Direction technique nationale réfléchit à la définition d'un budget alloué à celle-ci sur la base des grandes lignes suivantes (charges) :

- Maillots, trophées = 3000 euros TTC. Cet aspect est à étudier avec le contrat.
- Dossards (1 à 6 x 26 épreuves) – DAS
- Banderoles, transport = 500 euros TTC
- Informatique = 1000 euros TTC (suivi des classements et classement de la finale). Les transpondeurs et / ou la photo finish étant à la charge des organisateurs.
- Déplacements = 500 euros TTC

Total = 5000 euros TTC

Afin d'équilibrer le budget de la Coupe de France des comités départementaux, la Direction technique nationale réfléchit à la recherche de produits à hauteur de 5000 euros avec l'aide d'un partenaire potentiel.

Le fond de podium, la banderole arrivée, les oriflammes sur 5 cinq inter région (500 euros par inter région = 2500 euros) seraient pris en charge par un partenaire.

Eric JACOTE souligne le fait que les Coupes de France élite ne disposent d'aucun budget et qu'il serait donc souhaitable de privilégier les activités olympiques avant d'envisager la recherche de fonds par la Direction technique nationale pour des « niches ». Le Trésorier Général affirme partager le point de vue d'Eric JACOTE. Il insiste ensuite sur la nécessité d'adopter une démarche « marketing » fédérale cohérente et sur le processus décisionnel des élus, en matière d'affectation des ressources en provenance des partenariats.

Après quoi, Michel CALLOT propose de différer l'étude de cette proposition. A l'unanimité, le Bureau exécutif adopte la position de son Président.

### **7.1.5.4. Formation**

Cathy MONCASSIN explique qu'à titre expérimental pour 2018, La Direction technique nationale souhaite confier aux coordinateurs des inter régions la mise en place d'une session de formation des directeurs sportifs sur les règles de circulation en course, les conditions de ravitaillement des coureurs, etc). Cette formation (une fois dans l'année) pourrait se dérouler en amont de la réunion des directeurs sportifs sur une épreuve de l'inter région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7.1.5.5. Désignation arbitrale**

A titre expérimental pour 2018, la commission suggère que les épreuves inter régionales fassent l'objet d'une désignation de jeunes arbitres dans une perspective de formation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Groupe de travail consacré à la mise à jour de la réglementation fédérale**

Ludovic SYLVESTRE communique des informations sur le travail en cours pour la mise à jour de la réglementation fédérale. Il rappelle les sources de modifications actuelles : l'Union Cycliste Internationale, le Bureau exécutif et le Conseil fédéral (sur propositions des différentes commissions), l'Etat. Il propose ensuite une méthodologie pour les futures modifications à intégrer. Il suggère de retenir en exemple ce qui est fait par la commission du cyclo-cross, qui consiste à présenter, face à face, la réglementation en cours et le projet de modifications.



Le Secrétaire Général propose que les coordinateurs de chaque commission transmettent les modifications adoptées à la responsable du site internet fédéral. Ludovic SYLVESTRE pense qu'il est préférable de responsabiliser le coordinateur de la discipline. Michel CALLOT insiste sur la nécessité de disposer d'un dossier source pour minimiser les risques d'erreur.

## **9. Commission du cyclisme au féminin**

En l'absence excusée de Marie-Françoise POTEREAU, Yannick POUHEY présente les propositions de la commission.

### **9.1. Règlement de la Coupe de France femmes 2018**

#### **9.1.1. Classements individuels**

Actuelle réglementation : le classement individuel scratch est réalisé uniquement sur la catégorie élite.

Nouvelle réglementation : la commission propose un classement individuel scratch réalisé sur toutes les catégories (élites, espoirs et juniors). Il existerait trois classements : scratch, espoirs et juniors basés sur un seul et même barème : le classement scratch.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **9.1.2. Classement par équipes**

Actuelle réglementation : le classement par équipes est réalisé selon un barème de points spécifique.

Nouvelle réglementation : la commission propose un classement par équipes réalisé par l'addition des places au scratch sur la base de 3 filles maximum. Ce classement par équipes donnerait lieu à l'attribution de points par équipes. L'objectif est d'améliorer et de fluidifier le classement par équipes, qui est dénaturé avec plus de 1200 points pour la première équipe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **9.1.3. Barème de points**

Actuelle réglementation : les barèmes de points définis aujourd'hui manquent de cohérence et ne valorisent pas le podium.

Nouvelle réglementation : avec les modifications proposées ci-dessus, deux personnes au sein de la commission sont chargées d'affiner un barème de points sur la base des principes suivants :

- valorisation de la victoire et des 3 premières places. (120 points, 110 points, 100 points) et 50 points pour la 4<sup>ème</sup> place.

- Barème de 5 points de la 31<sup>ème</sup> place jusqu'à la dernière place pour inciter les filles à terminer l'épreuve dans le respect des délais réglementaires.

La commission souhaite un accord de principe sur le sujet. A l'unanimité, le Bureau exécutif se prononce en faveur de ces orientations.

#### **9.1.4. Points « équipe de France »**

Actuelle réglementation : à ce jour, les filles appartenant à des équipes de division nationale femmes et qui n'ont jamais participé à des épreuves sur route, se voient attribuer des points lorsqu'elles sont sélectionnées en équipe de France sur piste.

Nouvelle réglementation : la commission propose que les licenciées sélectionnées en équipe de France route et piste devraient avoir participé à au moins une des six manches lors de la saison. Pour la 1ère manche, si cette situation se produit, les points seraient retirés à posteriori le cas échéant. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **9.1.5. Participation à la Coupe de France femmes 2018**

Actuelle réglementation : sur les 10 manches composant la Coupe de France dames 2017, les équipes devaient participer obligatoirement à 6 manches.

Nouvelle réglementation : compte tenu de la réduction à 6 manches sur la Coupe de France femmes 2018, la commission propose d'adapter la réglementation, soit 5 manches obligatoires minimum dont l'épreuve finale de la Coupe de France.

Précision supplémentaire : obligation qu'au minimum 6 coureuses différentes de l'équipe participent à au moins une manche sur la totalité des manches.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **VI. FINANCES**

Le Président invite le Trésorier Général à présenter le sujet. En préambule, Gilles DA COSTA remercie ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet de budget prévisionnel 2017-2018 et en particulier Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS.

### **1. Commentaires sur le rapprochement budgétaire arrêté au 31 octobre 2017**

Le Trésorier Général annonce une différence positive de 186.400 €. Il précise immédiatement que ce rapprochement budgétaire revêt un caractère provisoire, en raison de charges connues ou prévisibles non encore intégrées. Il évoque ensuite ces charges à ajuster, dont le total est évalué à 80 K€ : honoraires des médecins fédéraux (environ 15 K€), ajustement pour provisions sur congés payés et RTT (environ 15 K€), écarts dans les charges patronales comptabilisées (50 K€). Il évoque la variation des stocks, dont l'inventaire est en cours de finalisation. La variation de ces stocks sera ensuite comptabilisée et leur dépréciation calculée. Il mentionne également le matériel à sortir des stocks, du fait qu'il n'appartient pas à la FFC. Il estime que le montant de la dépréciation des stocks, ajouté à la valeur du matériel à restituer, peut atteindre 150 K€. Concernant le coût global des réparations des véhicules mis à disposition par SKODA et à restituer avant la fin de l'année 2017, il évalue celui-ci dans une fourchette se situant entre 30 et 50 K€. Concernant les factures à recevoir, il avance un montant global de 30 K€. Compte tenu de tous ces éléments, le Trésorier Général affirme que le résultat définitif devrait donc faire apparaître une différence négative d'environ 150 K€. Il déclare également que ce résultat prévisible aurait pu être encore plus négatif si des mesures rigoureuses de gestion n'avaient pas été mises en œuvre en cours d'exercice.

Le Président se réjouit de disposer d'une vision assez claire de la situation établie trois semaines après la fin de l'exercice comptable et affirme que cela constitue un premier point de satisfaction. Il fait également état de quelques signaux positifs qui ont permis de maîtriser cet exercice budgétaire, mieux qu'il ne le pensait encore il y a seulement quelques semaines.

### **2. Projet de budget prévisionnel 2017-2018**

Gilles DA COSTA commente ce projet de budget qui présente un excédent prévisionnel de 241,1 K€, pour un total de produits de 17.579.600 € et un total de charges de 17.338.500 €. Il affirme que le principe de réalité a été appliqué. Il précise que ce projet annuel fera l'objet d'un découpage mensuel, dans le but d'assurer un meilleur suivi de sa réalisation et une meilleure gestion de la trésorerie.

Le Trésorier Général évoque ensuite les hypothèses de travail à partir desquelles ce budget prévisionnel a été élaboré :

- Maintien de la subvention ministérielle à hauteur du montant perçu pour l'exercice 2016-2017, alors que le budget global du ministère des sports est en baisse de 7% ;
- Reconduction de la subvention de mécénat accordée par la « Fondation d'entreprise de la FDJ » pour un montant identique à celui perçu pour 2016-2017 ;
- Concernant les ressources issues des licences, Gilles DA COSTA explique les raisons qui l'ont conduit à établir les produits prévisionnels sur la base du nombre de licences délivrées en 2017 ;
- Les ressources issues des droits d'organisations et d'engagements ont également été évalués sur des bases identiques à celles de l'exercice 2016-2017 ;
- Une enveloppe consacrée aux hausses de salaires à hauteur de 20 K€ ;
- Maintien du budget de la médecine fédérale à hauteur des honoraires de l'actuel Médecin fédéral national pour tout l'exercice, sur la base du précédent (2016-2017) ;
- Edition trimestrielle du magazine « France Cyclisme » ;
- Prise en compte des retards contractuels avec le partenaire « Laboratoires Fenioux » : soit une diminution de 30 K€ par rapport à l'exercice 2016-2017 ;

- Intégration des produits en provenance des partenariats avec « GSF » (32 K€) et « Overstim » (10 K€) dans le budget de la Direction des activités sportives ;
- Intégration du mécénat en provenance d'ASO pour un montant de 397.500 €.

Gilles DA COSTA énumère ensuite les changements effectués dans la présentation du budget prévisionnel :

- Séparation fonctionnelle des systèmes en isolant les apports de partenariats dans la section « autres activités commerciales » ;
- Les sites VTT ont été réintégrés dans le budget commercial ;
- L'institut de formation est isolé au sein de la Direction technique nationale ;
- Abandon de la réaffectation des charges de structures associatives vers les activités commerciales au profit de l'affectation directe des charges dans chaque service ;
- Intégration de la médecine fédérale au sein de la Direction technique nationale.

Le Trésorier Général invite ensuite la Directrice administrative et financière à présenter des explications relatives aux variations de charges et produits par rapport à l'exercice précédent.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS commente en premier lieu les postes sur lesquels des diminutions ont été opérées :

- Les contrats de partenariat, sur lesquels est récupérée la TVA à hauteur de 20% ;
- Les charges patronales sur les compléments indemnitaires des cadres d'Etat ;
- Renégociation du contrat « Phone Régie » ;

Pour les hausses, elle mentionne les prestations informatiques suivantes :

- Contrat de maintenance « administrateur réseau » pour 7.800 € ;
- Visio conférence : 7.000 € ;
- Migration d'une version du logiciel « CEGID » : 12.100 € ;
- Prestations de Henri LAFARGUE : 15.000 €.

Le Trésorier Général invite le Directeur technique national à présenter des explications relatives aux économies réalisées sur les charges par rapport à l'exercice précédent. Christophe MANIN fait référence d'abord aux quatre actions liées à la convention d'objectifs établie entre la FFC et son ministère de tutelle :

- Action 1 : développement territorial,
- Action 2 : le rayonnement de la France au niveau international (activités sportives du haut niveau),
- Action 3 : santé et médical,
- Actions 4 : formations et emploi.

Il explique ensuite que les charges ont été globalement réduites de 200 K€. Ce qui a nécessité des efforts importants de compression des dépenses pour les différentes disciplines. Il met aussi l'accent sur des actions de développement en plus grand nombre et affirme la volonté de la Direction technique nationale de faire mieux avec moins de moyens financiers.

Gilles DA COSTA invite Anne LE PAGE à présenter les changements intervenus dans la partie « Direction des activités sportives ». Celle-ci met notamment en évidence l'apparition des lignes « labellisation des structures de divisions nationales BMX », « labellisation des structures de divisions nationales VTT », « Encadrement challenge BMX Europe »

### **3. Proposition de modification de la règle relative au droit d'engagement pour les épreuves « pass'cyclisme »**

Le Trésorier Général présente la proposition de la commission des finances consistant à augmenter le droit d'engagement des épreuves « pass'cyclisme » (de 7 à 8 €) en instituant un reversement de 2 € aux comités régionaux et en laissant 6 € aux clubs organisateurs de ces épreuves. Il précise que cette proposition a été soumise à l'examen des Présidents de comités régionaux, qui s'y sont montrés globalement favorables lors de la séance du Conseil des Présidents de comités régionaux, tenue les 17 et 18 novembre 2017. Il rappelle qu'en cas d'acceptation de cette proposition, les clubs perdraient 1 € et les comités régionaux seraient bénéficiaires puisque le nombre de participants à ces épreuves a subi une augmentation assez significative depuis 2009. Il met aussi en avant l'économie réalisable

pour le siège fédéral : 159.400 € en moins dans les charges pour le budget provisionnel 2017-2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Délibération sur le budget prévisionnel 2017-2018**

Le Président propose aux membres d'adopter le budget prévisionnel 2017-2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **5. Délibération pour l'annulation des agios dus au siège fédéral dans le cadre des fusions de comités régionaux**

Michel CALLOT rappelle que lors de sa séance des 16 et 17 juin 2017, le Conseil fédéral avait donné pouvoir au Bureau exécutif pour statuer sur la demande initiale transmise par un courrier émis par la Présidente du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes. Dans celui-ci, elle expliquait que l'ancien comité régional d'Auvergne n'avait pas honoré une facture adressée par la FFC depuis décembre 2016. Ce qui représentait une somme de 144 K€. Le Président explique que le comité régional d'Auvergne Rhône-Alpes avait pris l'engagement de régler cette dette et que celui-ci est concrétisé. Il déclare que le courrier présentait également une demande de non-paiement des pénalités associées à cette dette. Il rappelle aussi qu'un cas identique avait été signalé dans un autre nouveau comité régional résultant d'une fusion.

De ce fait, le Trésorier Général demande aux membres de prendre une décision de portée générale. Il propose que le Bureau exécutif exonère, dans le cadre des processus de fusion, le paiement des agios de retard et ceci, dans le but de ne pas pénaliser une nouvelle équipe dirigeante, des conséquences de quelques erreurs éventuelles qui ne lui sont pas directement imputables. Après une demande de précision formulée par Yannick POUHEY, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **VII. REVUE DE PROJETS**

Le Président annonce qu'il adressera une note aux membres.

### **VIII. EPREUVES OFFICIELLES**

#### **1. Coupe de France de cyclo-cross 2018**

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer la première manche de la Coupe de France de cyclo-cross 2018 au site de Saint-Pardoux (Nouvelle-Aquitaine), pour une réalisation le 14 octobre 2018.

#### **2. Championnats de France masters de sur route 2018**

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer, sous réserve de signature du cahier des charges, l'organisation des championnats de France masters sur route 2018 au site d'Avessac (Pays de la Loire), pour une réalisation du 26 au 29 juillet.

#### **3. Coupe de France cadets des comités départementaux 2018**

Cathy MONCASSIN déclare que la commission route n'a reçu qu'une seule et unique candidature, pour le dimanche 30 septembre 2018. Elle émane de l'ESEG Douai (départ de l'épreuve à 10 heures). Elle précise que le cahier des charges est signé par l'organisateur et le comité régional des Hauts de France. La commission route se déclare favorable à la programmation de cette épreuve finale en septembre 2018. Ce qui permettrait une continuité de la période estivale.

Yannick POUHEY attire l'attention des membres sur un risque de concurrence de dates avec une manche de la Coupe de France sur piste programmée à Bordeaux. Il précise que la détermination précise de la date de cette manche de la Coupe de France sur piste est tributaire du calendrier international non encore publié. De ce fait, Michel CALLOT propose que le Service des organisations sportives prenne attache avec le Président de l'ESEG

Douai pour envisager une autre date d'organisations. A l'unanimité, le Bureau exécutif adopte cette proposition.

#### **4. Coupe de France de VTT DHI 2018**

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation d'une manche de la Coupe de France de VTT DHI 2018 au site de Brassac (Occitanie), pour une réalisation les 19 et 20 mai.

#### **5. Coupe de France de VTT cross-country, cross-country « éliminator », trial, DHI 2018**

A l'unanimité, le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation d'une manche de la Coupe de France de VTT cross-country, cross-country « éliminator », trial, DHI au site des Menuires (Auvergne-Rhône-Alpes) pour une réalisation du 17 au 19 août.

#### **6. Championnats de France sur route « élites » 2019**

Le Bureau exécutif attribue, à l'unanimité, l'organisation des championnats de France route et contre la montre 2019 au site de La Haye-Fouassière (Pays de la Loire) pour une organisation du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet.

#### **7. Coupe de France de VTT 2019**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Tence (Auvergne-Rhône-Alpes) à l'organisation d'une manche de la Coupe de France de VTT 2019.

#### **8. Challenge de France de BMX Nord-Est 2019**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Roubaix (Hauts de France) à l'organisation du Challenge de France de BMX Nord-Est 2019.

### **IX. QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Remplacement de Claude CRAMETE**

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres sur la nécessité de trouver un remplaçant à Claude CRAMETE, suite au décès récent de ce dernier. Il précise qu'il assurait notamment la procédure de validation des épreuves. Ludovic SYLVESTRE se propose d'assurer l'intérim de cette fonction, dans l'attente d'une autre proposition de désignation. Cette solution est adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 56'.  
Prochaine réunion le jeudi 25 janvier 2018 à 9 h 00 au siège fédéral.**

Le Président

Le secrétaire Général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUHEY**

## **Plan d'actions**

<b>Points de l'ordre du jour</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>Actions et échéances</b>
<b>V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS</b>		
<b>2. Commission du cyclisme pour tous</b>		
<b>2.1. Utilisation des cartes à la journée</b>	Jean-Michel RICHEFORT	Définir les modalités de gestion et les soumettre au Bureau exécutif pour un examen lors de la prochaine séance, programmée le jeudi 25 janvier 2018.
<b>3. Commission du cyclo-cross</b>		
<b>3.3. Pénalités en cas d'engagements sur place</b>	Sylvain DUPLOYER	Réaliser un tableau présentant ces pénalités, de manière à ce qu'il puisse être examiné lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le jeudi 25 janvier 2018.

## ***Plan des annexes***

**Annexe 1 : calendrier des réunions fédérales 2018-2019 (page 23).**

## **Annexe 1 : calendrier des réunions fédérales 2018-2019**

<b>jeudi 25 Janvier 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>vendredi 26 et samedi 27 janvier 2018</b>	<b>Conseil fédéral</b>
<b>Jeudi 15 février 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Du 23 au 25 février 2018</b>	<b>Congrès fédéral à Nantes</b>
<b>Jeudi 15 mars 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Jeudi 12 avril 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Vendredi 13 et 14 avril 2018</b>	<b>CNPR</b>
<b>Jeudi 17 mai 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Jeudi 14 juin 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Vendredi 15 et samedi 16 juin 2018</b>	<b>Conseil fédéral</b>
<b>Jeudi 19 juillet 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Jeudi 6 septembre 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Jeudi 18 octobre 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Vendredi 26 et samedi 27 octobre 2018</b>	<b>Conseil fédéral</b>
<b>Vendredi 16 et samedi 17 novembre 2018</b>	<b>CNPR</b>
<b>Jeudi 6 décembre 2018</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Jeudi 24 janvier 2019</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Vendredi 25 et samedi 26 janvier 2019</b>	<b>Conseil fédéral</b>
<b>Jeudi 14 février 2019</b>	<b>Bureau exécutif</b>
<b>Du 22 au 24 février 2019</b>	<b>Congrès fédéral (à définir)</b>